

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

Délibération n° D-2016-112

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 11/04/2016

Vente aux enchères publiques de propriétés appartenant à la
Ville de Niort - Délibération complémentaire

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Excusés :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

Vente aux enchères publiques de propriétés appartenant à la Ville de Niort - Délibération complémentaire

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibérations des 18 décembre 2015 et 7 mars 2016, le Conseil municipal a approuvé la vente aux enchères publiques de cinq propriétés appartenant à la Ville de Niort et notamment des maisons 3 et 5 rue Georges Clémenceau.

A l'arrière de ces maisons, une emprise de terrain servait autrefois à accéder à l'ancien restaurant du groupe scolaire Jean Jaurès. De plus, le grillage séparant l'école de ces maisons n'est pas installé en limite de parcelle. En l'état actuel, la Ville de Niort resterait donc propriétaire d'une bande de terrain à entretenir en passant chez l'acquéreur des maisons 3 et 5 rue Georges Clémenceau.

L'emprise de terrain utilisée pour accéder à l'ancien restaurant scolaire et la bande de terrain située entre le grillage séparatif et la limite cadastrale des parcelles CV n°564 et 593 n'ayant plus d'utilité pour la Ville de Niort, il apparaît souhaitable, afin de faciliter la vente, de rattacher ces emprises de terrain aux deux maisons (plan joint en annexe).

Ces emprises étant issues du terrain d'assiette du groupe scolaire Jean Jaurès, l'accord du Préfet a été sollicité par délibération du 18 décembre 2015. Après avis favorable de sa part, la désaffectation a été approuvée par délibération du Conseil municipal du 7 mars 2016.

Une modification cadastrale a été réalisée par un géomètre expert, il est donc proposé d'inclure :

- la parcelle CV n°593p(c) d'une superficie de 43 m² à la vente aux enchères de la maison 3 rue Georges Clémenceau ;
- la parcelle CV n°593p(b) d'une superficie de 89 m² à la vente aux enchères de la maison 5 rue Georges Clémenceau.

Ces deux parcelles sont issues de la parcelle assiette du groupe scolaire Jean Jaurès qui est dans le domaine public de la collectivité. Il y a donc lieu de procéder au déclassement des parcelles cadastrées section CV n°593p(c) et 593p(b) afin de les inclure dans le patrimoine privé de la Ville et permettre ainsi leur cession.

La délibération du 18 décembre 2015 prévoyait également la cession, par la procédure de vente aux enchères, de la maison 44 rue Sainte Catherine cadastrée section HH n°13. Toutefois, aujourd'hui, un projet d'aménagement est en cours de réflexion sur le secteur avec une sortie impasse de la Manière. Le terrain de la maison 44 rue Sainte Catherine fait partie des solutions permettant la jonction entre l'impasse de la Manière et la rue Sainte Catherine. Afin de réaliser les études de faisabilité sur les hypothèses d'aménagement, il est préférable de conserver ce bien dans le patrimoine de la collectivité et donc de suspendre sa cession.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public des parcelles CV n°593p(c) et 593p(b) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à ce déclassement ;
- inclure dans la vente aux enchères :
 - de la maison 3 rue Georges Clémenceau, la parcelle CV n°593p(c) d'une superficie de 43 m² ;
 - de la maison 5 rue Georges Clémenceau, la parcelle CV n°593p(b) d'une superficie de 89m² ;
- retirer de la procédure de vente aux enchères publiques de juin 2016 la maison 44 rue Sainte Catherine cadastrée section HH n°13.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

VILLE DE NIORT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

Niort, le 13/04/2016



OFFICE NOTARIAL CAZENAVE - BIENNER - BERNARDEAU -
BOUEDO - ATINDEHOU - DUPUY

A l'attention de Maître ATINDEHOU

26, AVENUE BUJALT
CS 80157
79006 NIORT CEDEX

Lettre recommandée avec AR

Objet : Vente aux enchères publiques de propriétés appartenant à la Ville de Niort - Délibération complémentaire -
Notification

**Direction Patrimoine et
Moyens**

Maître,

Votre interlocuteur :
Christelle PASQUIER
tél. 05 49 78 78 92

Références :
DPM/2016-04-3462

Pièces jointes :
3 délibérations

Veillez trouver, ci-joint, la pièce suivante pour notification :

- copie de la délibération n° D-2016-112, citée en objet, adoptée lors du Conseil municipal du 4 avril 2016 et enregistrée en Préfecture le 7 avril 2016 ;
- copie de la délibération n° D-2015-479, adoptée lors du Conseil municipal du 23 décembre 2016 ;
- copie de la délibération n° D-2016-51, adoptée lors du Conseil municipal du 14 mars 2016.

L'avis de réception postal n° 1A 115 159 9273 5 vaudra notification de ces documents.

Je vous prie de croire, Maître, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire de Niort
Et par délégation
Le Directeur du Patrimoine et Moyens

Jacques TRICOT